



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-55

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUICHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoit JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE *(Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)*

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commission d'Appel d'Offres (« CAO ») est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics lancés par voie formalisée.

Les membres de la CAO sont également membres des jurys amenés à se prononcer sur des projets.

Conformément aux textes, la Commission d'Appel d'Offres est composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. L'élection de ces membres s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel), au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Il est précisé que le Président du SIAH, de droit Président de la Commission d'Appel d'Offres, désignera son remplaçant qui siégera en cas d'empêchement. Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la commission.

Préalablement, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, le Comité syndical a fixé les conditions de dépôts des listes lors de sa séance en date du 11 mai 2026. Les listes devaient être déposées auprès de l'administration du SIAH au plus tard sept (7) jours francs avant la date du scrutin, soit au plus tard le 22 mai 2026.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, D. 1411-5 et L. 1414-2,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n° 2026-50 du Comité Syndical, en date du 11 mai 2026, portant sur les modalités de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Vu la liste déposée au SIAH avant le 22 mai 2026,

Considérant la nécessité d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIAH, dont le rôle est d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics lancés par voie formalisée,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Élit** les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Benoit JIMENEZ (Président)

Titulaires	Suppléants
Christiane AKNOUCHE	Fernando DE SOUSA
Maurice MAQUIN	Serge BRIANCHON
Tony FIDAN	Jean SAMAT
Cathy CAUCHIE	Pédro TRAVISCO
Cécile CALAS	Jean-Pierre LECHAPTOIS

Déroulement du scrutin

Une lettre a été affectée à chaque liste, soit A car une seule liste candidate. Les délégués ont saisi la lettre de la liste choisie. Ils pouvaient aussi voter blanc, s'abstenir ou refuser de voter.

Le résultat du vote électronique a été affiché.

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury			Votée
Titulaires:	Suppléants:		
Christiane AKNOUCHE	Fernando DE SOUSA		
Maurice MAQUIN	Serge BRIANCHON		
Tony FIDAN	Jean SAMAT		
Cathy CAUCHIE	Pédro TRAVISCO		
Cécile CALAS	Jean-Pierre LECHAPTOIS		
Horaire	01/06/2026 09:55:18	Votants	62 voix
Scrutin	Secret	A voté	62 voix
Majorité requise	Sans décision	Exprimé / 100,00 %	62 voix
	Sans décision		
Liste A		100,0 %	62 voix
Blanc			0 voix
Abstention			0 voix

- 2- **Précise** que les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont également membres des jurys amenés à se prononcer sur des projets,
- 3- **Rappelle** que chaque membre suppléant est attribué à un membre titulaire,
- 4- **Précise** en application du Code Général des Collectivités Territoriales, que Monsieur Benoit JIMENEZ, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres, désignera son remplaçant qui siègera en cas d'empêchement. Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires et les membres suppléants de la commission,
- 5- **Et autorise** le Président à signer tous les actes afférents à cette élection.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-56

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5 – Élection des membres de la Commission d'ouverture des Plis (COP)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE *(Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)*

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5 – Élection des membres de la Commission d'ouverture des Plis (COP)

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5 – Élection des membres de la Commission d'ouverture des Plis (COP)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commission d'Ouverture des Plis (« COP ») ou commission de Délégation de Service Public (DSP), est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les Délégations de Service Public. Elle analyse également les avenants aux DSP.

Conformément aux textes, la Commission d'Ouverture des Plis (COP) est composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus. L'élection de ces membres s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel), au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Préalablement, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, le Comité Syndical a fixé les conditions de dépôts des listes lors de sa séance en date du 11 mai 2026. Les listes devaient être déposées auprès de l'administration du SIAH au plus tard sept (7) jours francs avant la date du scrutin, soit au plus tard le 22 mai 2026.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, D. 1411-5 et L. 1414-2,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n° 2026-51 du Comité Syndical, en date du 11 mai 2026, portant sur les modalités de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (COP),

Vu la liste déposée au SIAH avant le 22 mai 2026,

Considérant la nécessité d'élire la Commission d'Ouverture des Plis du SIAH, dont le rôle est d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les Délégations de Service Public (DSP), également d'analyser les avenants aux Délégations de Service Public,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5 – Élection des membres de la Commission d'ouverture des Plis (COP)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Élit** la composition des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) comme suit :

Benoit JIMENEZ (Président)

Titulaires	Suppléants
Christiane AKNOUCHE	Fernando DE SOUSA
Maurice MAQUIN	Serge BRIANCHON
Tony FIDAN	Jean SAMAT
Cathy CAUCHIE	Pédro TRAVISCO
Cécile CALAS	Jean-Pierre LECHAPTOIS

Déroulé du scrutin

Une lettre a été affectée à chaque liste, soit A car une seule liste candidate. Les délégués ont saisi la lettre de la liste choisie. Ils pouvaient aussi voter blanc, s'abstenir ou refuser de voter.

Le résultat du vote électronique a été affiché.

Élection des membres de la Commission d'ouverture des Plis (COP)			Votée
Titulaires:	Suppléants:		
Christiane AKNOUCHE	Fernando DE SOUSA		
Maurice MAQUIN	Serge BRIANCHON		
Tony FIDAN	Jean SAMAT		
Cathy CAUCHIE	Pédro TRAVISCO		
Cécile CALAS	Jean-Pierre LECHAPTOIS		
Horaire	01/06/2026 09:56:23	Votants	62 voix
Scrutin	Secret	A voté	62 voix
Majorité requise	Sans décision	Exprimé / 100,00 %	62 voix
	Sans décision		
Liste A		100,0 %	62 voix
Blanc			0 voix
Abstention			0 voix

2- **Rappelle** que chaque membre suppléant est attribué à un membre titulaire,

3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes afférents à cette élection.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-57

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6 – Élection des membres de la Commission de Contrôle Financier (CCF)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUICHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE *(Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)*

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6 – Élection des membres de la Commission de Contrôle Financier (CCF)

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6 – Élection des membres de la Commission de Contrôle Financier (CCF)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commission de Contrôle Financier (« CCF ») est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales, de contrôler les comptes des Délégations de Service Public. Elle porte son attention sur l'équilibre économique de la Délégation de Service Public (DSP) et sur le respect des engagements financiers mentionnés aux contrats.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Règlement intérieur du Comité Syndical et des commissions du SIAH, la Commission Consultative de Contrôle Financier est composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, et cinq noms supplémentaires destinés à remplacer les éventuels titulaires et suppléants démissionnaires.

La note explicative de synthèse du Comité Syndical du 11 mai 2026 présentait les modalités d'élection de la CCF. La note de synthèse rappelait la nécessité de déposer les listes auprès de l'administration du SIAH sept (7) jours francs avant la date du scrutin, soit au plus tard le 22 mai 2026.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R. 2222-3,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la liste déposée au SIAH avant le 22 mai 2026,

Considérant la nécessité d'élire les membres de la Commission de Contrôle Financier du SIAH, dont le rôle est de contrôler les comptes des Délégations de Service Public,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6 – Élection des membres de la Commission de Contrôle Financier (CCF)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Élit les membres de la Commission de Contrôle Financier comme suit :

Benoit JIMENEZ (Président)

Titulaires	Suppléants
Fabio LUNAZZI	Cécile CALAS
Serge BRIANCHON	Cathy CAUCHIE
Jean SAMAT	Eric BATTAGLIA
Cyril MOUGEOT	Christiane AKNOUCHE
Pédro TRAVISCO	Jean-Pierre LECHAPTOIS
NOMS SUPPLEMENTAIRES	
Maurice MAQUIN	
Tony FIDAN	
Fernando DE SOUSA	
Nadège FERTÉ	
Hasan KARADAG	

Déroulé du scrutin

Une lettre a été affectée à chaque liste, soit A car une seule liste candidate. Les délégués ont saisi la lettre de la liste choisie. Ils pouvaient aussi voter blanc, s'abstenir ou refuser de voter.

Le résultat du vote électronique a été affiché.

Élection des membres de la Commission de Contrôle Financier (CCF)			Votée
Titulaires:	Suppléants:	Noms supplémentaires:	
Fabio LUNAZZI	Cécile CALAS	Maurice MAQUIN	
Serge BRIANCHON	Cathy CAUCHIE	Tony FIDAN	
Jean SAMAT	Eric BATTAGLIA	Fernando DE SOUSA	
Cyril MOUGEOT	Christiane AKNOUCHE	Nadège FERTÉ	
Pédro TRAVISCO	Jean-Pierre LECHAPTOIS	Hasan KARADAG	
Horaire	01/06/2026 09:58:00	Votants	62 voix
Scrutin	Secret	A voté	62 voix
Majorité requise	Sans décision	Exprimé / 100,00 %	62 voix
	Sans décision		
Liste A		100,0 %	62 voix
Blanc			0 voix
Abstention			0 voix

2- Et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette élection.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-58

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7 – Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUICHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE *(Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)*

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7 – Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoult (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7 – Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (« CCSPL ») est une structure permettant le suivi des services publics. Elle est chargée d'examiner le rapport annuel des délégataires de service public et elle est consultée pour tout projet de délégation de service public.

La CCSPL comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le Comité Syndical.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, et cinq noms supplémentaires destinés à remplacer les éventuels titulaires et suppléants démissionnaires.

Les représentants des associations locales sont nommés par le Comité Syndical.

La note explicative de synthèse du Comité Syndical du 11 mai 2026 présentait les modalités d'élection de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour le prochain Comité Syndical, soit le Comité Syndical du 1^{er} juin 2026. La note de synthèse rappelait la nécessité de déposer les listes auprès de l'administration du SIAH 7 (sept) jours francs avant la date du scrutin, soit au plus tard le 22 mai 2026.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1413-1,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la liste déposée au SIAH avant le 22 mai 2026,

Considérant la nécessité d'élire la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIAH, qui est chargée d'examiner le rapport annuel des délégataires de service public et est consultée pour tout projet de délégation de service public,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7 – Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Arrête** la composition des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

Benoit JIMENEZ (Président)

Titulaires	Suppléants
Fabio LUNAZZI	Cécile CALAS
Serge BRIANCHON	Cathy CAUCHIE
Jean SAMAT	Eric BATTAGLIA
Cyril MOUGEOT	Christiane AKNOUCHE
Pédro TRAVISCO	Jean-Pierre LECHAPTOIS
NOMS SUPPLEMENTAIRES	
Maurice MAQUIN	
Tony FIDAN	
Fernando DE SOUSA	
Nadège FERTÉ	
Hasan KARADAG	

Déroulement du scrutin

Une lettre a été affectée à chaque liste, soit A car une seule liste candidate. Les délégués ont saisi la lettre de la liste choisie. Ils pouvaient aussi voter blanc, s'abstenir ou refuser de voter. Le résultat du vote électronique a été affiché.

Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)			Votée
Titulaires:	Suppléants:	Noms supplémentaires:	
Fabio LUNAZZI	Cécile CALAS	Maurice MAQUIN	
Serge BRIANCHON	Cathy CAUCHIE	Tony FIDAN	
Jean SAMAT	Eric BATTAGLIA	Fernando DE SOUSA	
Cyril MOUGEOT	Christiane AKNOUCHE	Nadège FERTÉ	
Pédro TRAVISCO	Jean-Pierre LECHAPTOIS	Hasan KARADAG	
Horaire	01/06/2026 09:59:32	Votants	62 voix
Scrutin	Secret	A voté	62 voix
Majorité requise	Sans décision	Exprimé / 100,00 %	62 voix
	Sans décision		
Liste A		100,0 %	62 voix
Blanc			0 voix
Abstention			0 voix

2- **Désigne** les représentants des associations locales :

Joël LE CALVEZ - Président de l'ASSARS

Bernard BRETON - Président de la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique

3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes afférents à cette élection et à la désignation des associations locales membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-59

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 – Désignation du représentant du SIAH au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien-Vieille-Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pédro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 – Désignation du représentant du SIAH au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien-Vieille-Mer

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Erick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 – Désignation du représentant du SIAH au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien-Vieille-Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (« SAGE ») est un outil de planification destiné à instaurer une gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un territoire. Il vise à satisfaire les besoins en eau de tous, sans porter atteinte à la ressource en eau, ni aux milieux aquatiques. L'objectif est de définir une stratégie commune à l'échelle du territoire qui sera suivie par tous les acteurs du territoire afin d'avoir une ligne de conduite unifiée et de maximiser les résultats sur la protection de la ressource en eau.

La stratégie du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est de rendre des espaces à l'eau sur le territoire. Elle entend rétablir un équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et des milieux aquatiques : donner davantage d'emprise aux espaces dédiés à l'eau et rétablir un lien social positif à l'eau en créant des espaces partagés, biens communs pour les habitants du territoire. Le SAGE a donc un impact sur les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement locaux, les politiques de gestion de l'eau.

Pour mettre en œuvre le SAGE de manière opérationnelle, la stratégie s'appuie sur 6 objectifs généraux :

- Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques,
- Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social,
- Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles,
- Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau,
- Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages,
- Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE.

Le SAGE, approuvé par arrêté inter préfectoral le 28 janvier 2020, est constitué de 2 documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) :

Il définit les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, fixe les objectifs spécifiques du SAGE et définit les moyens techniques et financiers pour y parvenir. Les décisions sur l'eau et les documents d'urbanisme doivent être **compatibles** ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

- Le Règlement :

Composé de 6 règles, il s'impose à tous les porteurs de projets, publics ou privés : les décisions dans le domaine de l'eau doivent être **conformes** avec le Règlement du SAGE. Tout manquement au respect de ces règles peut faire l'objet de sanctions.

La gestion de l'eau dépasse les limites administratives pour s'appliquer au bassin versant. Le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est composé de plusieurs sous bassins versants, principalement : les bassins versants du Croult, du Petit Rosne, de la Morée, de la Vieille Mer, du ru d'Arra et du ru d'Enghien soit au total 87 communes des départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Le SAGE est le fruit d'une démarche partagée issue d'un processus de co-construction, associant l'ensemble des acteurs du territoire. Il est élaboré sous l'impulsion de la Commission locale de l'eau (CLE), véritable parlement local de l'eau composé d'élus, d'usagers et de représentants de l'État.

La CLE encadre l'élaboration puis la mise en œuvre du SAGE, et en tant qu'instance représentative de la diversité des acteurs du territoire, est vigilante à ce que l'ensemble des acteurs contribuent à la réussite du SAGE. Il lui revient de suivre et d'évaluer sa mise en œuvre, de mener le travail de conviction indispensable à la mobilisation des acteurs, mais aussi de porter politiquement son ambition y compris de la défendre si nécessaire.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien-Vieille-Mer a été installée en septembre 2011. Cette instance décisionnelle, dont la composition est fixée par arrêté préfectoral, est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau, comme le prévoit le Code de l'environnement, est composée de trois collèges distincts, constituées respectivement des représentants :

1. des collectivités territoriales et de leurs groupements,
2. des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées,
3. de l'État et de ses établissements publics.

Seuls les membres du collège des collectivités sont désignés nominativement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 – Désignation du représentant du SIAH au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien-Vieille-Mer

Suite aux élections municipales et communautaires, une partie des membres de ce collège doit être redésignée par les collectivités qu'ils représentent, avec présentement un représentant du SIAH.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 212-4 et R. 212-30 relatifs à la composition de la Commission Locale de l'Eau,

Considérant la nécessité d'assurer l'applicabilité du SAGE Croult Enghien-Vieille Mer,

Considérant la nécessité pour le SIAH de désigner un(e) représentant(e) au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer afin de pérenniser une stratégie de travail pour la protection de l'eau sur les territoires,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Désigne** Benoit JIMENEZ en tant que représentant du SIAH au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult-Engghien-Vieille Mer,
- 2- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la désignation du représentant du SIAH au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult-Engghien-Vieille Mer.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-60

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 – Désignation d'un élu référent du SIAH au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUICHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 – Désignation d'un élu référent du SIAH au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Erick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 – Désignation d'un élu référent du SIAH au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH Croult et Petit Rosne est adhérent du Comité National d'Action Sociale (« CNAS »). Deux délégués du SIAH représentés par un élu et un agent doivent être désignés au sein de chaque collectivité, comité ou établissement adhérent au CNAS.

Le délégué représentant les élus est désigné parmi les élus de la collectivité. Il doit être investi d'au moins un mandat électif comme celui de Conseiller Municipal, Conseiller Départemental ou Conseiller Régional.

Le délégué local siège à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association. Il émet des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le Comité National d'Action Sociale. Il procède à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.

Il est mandaté par ses pairs pour faire remonter leurs avis et positions sur l'action sociale du CNAS et la vie de l'association au niveau départemental. La durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'adhésion du SIAH au Comité National d'Action Sociale,

Considérant la nécessité de désigner un(e) délégué(e) au CNAS, dont le rôle est de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le Comité National d'Action Sociale, de procéder à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration, de faire remonter leurs avis et positions sur l'action sociale du CNAS et la vie de l'association au niveau départemental,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 – Désignation d'un élu référent du SIAH au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Désigne** Tony FIDAN en tant que délégué du SIAH du Croult et du Petit Rosne au Comité National d'Action Sociale,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette désignation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-61

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 – Désignation d'un Vice-Président habilité à comparaître pour la signature des actes authentiques établis en la forme administrative

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoit JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 – Désignation d'un Vice-Président habilité à comparaître pour la signature des actes authentiques établis en la forme administrative

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 – Désignation d'un Vice-Président habilité à comparaître pour la signature des actes authentiques établis en la forme administrative

EXPOSÉ DES MOTIFS

Deux types d'actes authentiques coexistent en matière foncière : les actes notariés et les actes administratifs.

Pour qu'un acte soit conclu sous la forme d'un acte administratif, il faut que la collectivité soit partie contractante (vendeur ou acquéreur, bailleur ou preneur par exemple) et que le bien en question se situe sur son territoire d'intervention.

La loi portant décentralisation a conféré aux Présidents d'établissements publics notamment, la faculté de recevoir et d'authentifier ces actes. En d'autres termes, le Président agit comme s'il était notaire.

Mais l'habilitation à authentifier ces actes est un pouvoir propre qui ne peut être délégué. (Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures).

Il importe par conséquent, pour la passation de l'acte, que l'organe délibérant du Syndicat désigne un(e) Vice-Président(e) pour représenter le SIAH puisque le Président sera chargé d'authentifier l'acte.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1311-13,

Considérant qu'en vertu de cet article le Président est habilité à recevoir et authentifier les actes concernant les biens et droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Considérant que cette habilitation est un pouvoir propre qui ne peut être délégué, et qu'à ce titre il convient que le Comité Syndical désigne un(e) vice-Président(e) pour signer cet acte en même temps que le cocontractant et en présence du Président, seul habilité à procéder à l'authentification,

Considérant l'intérêt pour le SIAH de conclure des conventions de servitude et de procéder à des transferts de propriété de biens immobiliers par actes établis en la forme administrative,

Considérant qu'il convient dès lors d'habiliter un représentant du SIAH à comparaître à l'acte, en présence du Président.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 – Désignation d'un Vice-Président habilité à comparaître pour la signature des actes authentiques établis en la forme administrative

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Désigne** Cathy CAUCHIE, et en son absence Christiane AKNOUCHE, pour signer au nom du SIAH les actes authentiques établis en la forme administrative,
- 2- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette désignation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-62

FINANCES

11 – Signature de la convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif du SIAH sur la commune de Vémars

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pédro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

FINANCES

11 – Signature de la convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif du SIAH sur la commune de Vémars

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

FINANCES

11 – Signature de la convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif du SIAH sur la commune de Vémars

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SMAEP DAMONA a confié la gestion du service de distribution d'eau potable à la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE) en tant que concessionnaire, sur la commune de Vémars, depuis le 24 avril 2018.

La convention de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement sur la commune est arrivée à son terme le 31 janvier 2026. Le SIAH a ainsi repris la gestion du service d'assainissement à compter du 1^{er} février 2026.

En conséquence, le concessionnaire d'eau potable doit passer avec le SIAH une convention pour la facturation et le recouvrement des redevances assainissement du syndicat, afin que celles-ci puissent être facturées par la SFDE aux usagers dans le cadre d'une seule facture d'eau.

En contrepartie des charges incombant à la SFDE en application de la présente convention, cette dernière percevra une rémunération sur la base d'un forfait annuel, en valeur de base hors taxes au 1^{er} janvier 2026, de 8 029,00 € HT.

Si les conditions de facturation font évoluer le nombre de factures de référence, sur justificatif, le concessionnaire ajustera le montant du forfait annuel.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} février 2026, pour la durée du contrat de délégation du service public d'eau potable de la SFDE.

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées 2026, chapitre 011, article 6222.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Christiane AKNOUCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

FINANCES

11 – Signature de la convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif du SIAH sur la commune de Vémars

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Vémars,
- 2- **Prend acte** qu'en contrepartie des charges incombant à la SFDE en application de la présente convention, cette dernière percevra une rémunération sur la base d'un forfait annuel en valeur de base hors taxes au 1^{er} janvier 2026 de 8 029,00 € HT,
- 3- **Prend acte** que les crédits en dépenses sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées 2026, chapitre 011, article 6222,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-63

ASSAINISSEMENT

12 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la promenade du lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Émile Zola à Sarcelles (Opération n° 504A)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

ASSAINISSEMENT

12 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la promenade du lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Émile Zola à Sarcelles (Opération n° 504A)

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

ASSAINISSEMENT

12 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l’aval de la promenade du lac et l’amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Émile Zola à Sarcelles (Opération n° 504A)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent dossier concerne le dévoiement des collecteurs de transport d’eaux usées existants de diamètre 500 millimètres et 1 000 millimètres pour permettre la réouverture de la rivière actuellement canalisée.

Ces travaux de dévoiement sont donc un préalable nécessaire à la réouverture du Petit Rosne et permettent ainsi une revalorisation hydro-écologique de ce secteur, par la réalisation de méandres avec la création d’un lit mineur et des berges à faible pente, et de lutter contre les inondations. Ce nouvel espace sera également rendu accessible à la population, par un projet de liaison douce en rive droite, mené en parallèle du futur tracé du cours d’eau. Le linéaire du Petit Rosne concerné est d’environ 300 mètres linéaires.

Pour pouvoir réaliser ce projet, il est donc nécessaire de supprimer les deux collecteurs de transport des eaux usées situés entre les deux dalots dans lesquels s’écoule le Petit Rosne et de créer un seul collecteur de transport d’eaux usées de diamètre 1 200 millimètres sur environ 360 mètres linéaires, qui sera également déplacé au Nord de la zone pour permettre le projet de renaturation du Petit Rosne.

Le SIAH prévoit également une tranche optionnelle à ce marché public de travaux. En effet, le collecteur de transport des eaux usées de diamètre 400 millimètres reprenant l’antenne principale via le Mont de Gif et venant de la commune de Villiers-le-Bel sera abandonné et également dévoyé sur 260 mètres linéaires environ, sous le chemin Émile Zola, après la traversée de la RD 208 - rue Émile Zola, pour des raisons d’accessibilité et d’exploitation. Cette tranche permettra le comblement de cette canalisation qui fait l’objet d’échanges avec le propriétaire actuel.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 300 000,00 € HT.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est estimée à 10 mois.

Le Syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d’un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d’appel d’offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Fernando DE SOUSA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant l’estimation des travaux de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l’aval de la promenade du lac et l’amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Émile Zola à Sarcelles (Opération n° 504A),

Considérant la nécessité de lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert,

ASSAINISSEMENT

12 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la promenade du lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Émile Zola à Sarcelles (Opération n° 504A)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la Promenade du Lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Émile Zola à Sarcelles (Opération n° 504A),
- 2- Prend acte** que l'enveloppe budgétaire pour les travaux est estimée à 3 300 000,00 € HT,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution de ce marché.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-64

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**13 – Signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la ZAC « Dame Blanche Nord » sur la commune de Garges-lès-Gonesse
(Convention n° 2026-05-09)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoit JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pédro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux d’assainissement eaux usées et eaux pluviales de la ZAC « Dame Blanche Nord » sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Convention n° 2026-05-09)

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux d’assainissement eaux usées et eaux pluviales de la ZAC « Dame Blanche Nord » sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Convention n° 2026-05-09)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Grand Paris Aménagement mène une opération de requalification et d’aménagement du quartier dit « Dame Blanche Nord » à Garges-lès-Gonesse (95) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ces travaux comprennent des travaux d’assainissement pour lesquels la compétence a été transférée de la Communauté d’Agglomération Roissy Pays de France au SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Cette opération ne peut pas être scindée des autres travaux d’aménagement pour des contraintes techniques de réalisation. Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu qu’une seule personne publique assure la maîtrise d’ouvrage pour la réalisation des travaux.

Ainsi, le SIAH transfère à Grand Paris Aménagement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’assainissement de la ZAC « Dame Blanche Nord » à Garges-lès-Gonesse.

Le SIAH s’engage à financer l’équivalent du coût des travaux d’assainissement de la ZAC en complément des subventions qui pourraient être apportées par l’Agence de l’Eau Seine-Normandie et par le NPNRU dans le cadre de la démarche Quartiers Résilients, sous réserve des budgets alloués au SIAH.

Le coût global prévisionnel des travaux d’assainissement sur la ZAC Dame Blanche Nord est estimé à un montant total de 4 192 000 € HT. Ce montant se décline de la façon suivante :

- Une estimation de 1 046 000 € HT pour les eaux usées (EU) dont 64 000 € HT d’honoraires de maîtrise d’œuvre ;
- Une estimation de 3 146 000 € HT pour la gestion des eaux pluviales (EP) dont 186 000 € HT d’honoraires de maîtrise d’œuvre ;

Ces montants sont susceptibles d’évoluer au cours des études et jusqu’au décompte général et définitif des travaux.

En cas de modification de la subvention de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie et/ou du NPNRU pendant la validité de la présente convention, les signataires de cette convention pourront se rencontrer pour réajuster le montant de la participation du SIAH et de Grand Paris Aménagement.

Par ailleurs, la participation du SIAH sera ajustée au coût réel des travaux.

La dépense est inscrite au budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux d’assainissement d’eaux usées et d’eaux pluviales de la ZAC « Dame Blanche Nord » sur la commune de Garges-lès-Gonesse, dans le cadre du NPNRU,

Considérant la volonté commune de GPA et du SIAH de réaliser un transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux d’assainissement d’eaux usées et d’eaux pluviales de la ZAC « Dame Blanche Nord » sur la commune de Garges-lès-Gonesse, dans le cadre du NPNRU,

Considérant le projet de convention de transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux d’assainissement d’eaux usées et d’eaux pluviales de la ZAC « Dame Blanche Nord » sur la commune de Garges-lès-Gonesse,

Considérant la nécessité d’autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux d’assainissement eaux usées et eaux pluviales de la ZAC « Dame Blanche Nord » sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Convention n° 2026-05-09)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la signature de la convention n° 2026-05-09 concernant le transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux d’assainissement d’eaux usées et d’eaux pluviales de la ZAC « Dame Blanche Nord » sur la commune de Garges-lès-Gonesse, dans le cadre du NPNRU,
- 2- Prend acte** que la dépense est inscrite au budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-65

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations relatives au transport occasionnel de personnes par bus pour le compte du SIAH (Marché n° 02-26-02)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoit JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations relatives au transport occasionnel de personnes par bus pour le compte du SIAH (Marché n° 02-26-02)

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations relatives au transport occasionnel de personnes par bus pour le compte du SIAH (Marché n° 02-26-02)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH souhaite lancer un marché public de prestations relatives au transport occasionnel de personnes par bus pour les besoins du SIAH.

Ces prestations de transport s’effectuent sur le territoire du Syndicat dont le siège est le site de la Station de dépollution du Syndicat du Croult et du Petit Rosne, à Bonneuil en France, dans le département du Val d’Oise, mais également et de manière exceptionnelle en Île-de-France ou hors Île-de-France.

Ce marché a été attribué à l’entreprise AUTOCARS JAMES le 04 novembre 2024, et arrivera à échéance le 31 décembre 2026. Le syndicat doit procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d’un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d’appel d’offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Elle sera lancée sous la forme d’un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum, conformément aux articles L. 2125-1-1, R. 2162-1 et suivants et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la Commande publique.

Le marché entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027 ou à compter de sa notification si postérieure, puis sera reconductible annuellement, trois fois pour une durée totale de quatre ans. Il arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2030 ou, au plus tard, à l’issue de la période de quatre ans.

Le montant maximum annuel des prestations est de 125 000 € HT, soit un total de 500 000 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 011, article 6245.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de lancer le marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations relatives au transport occasionnel de personnes par bus pour le compte du SIAH (Marché n° 02-26-02)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations citées en objet,
- 2- Prend acte** que le montant maximum annuel des prestations est de 125 000 € HT, soit un total de 500 000 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 011, article 6245,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l’attribution de ce marché.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-66

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) portant sur le nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-26-01)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) portant sur le nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-26-01)

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) portant sur le nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-26-01)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Ce marché public porte sur l'exécution de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux du bâtiment administratif du SIAH, avec fourniture des produits d'entretien, des appareils et produits et consommables nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Le bâtiment est construit sur trois niveaux (RDC, R+1 et R+2), avec une surface totale de près de 4 000 m², et est principalement constitué de bureaux à usage professionnel.

Les prestations concernent l'ensemble des espaces administratifs et annexes du bâtiment du SIAH.

Le marché a pour objectif d'assurer le maintien permanent de la propreté et de l'hygiène des locaux, le confort des agents et des usagers, le respect de la réglementation et des clauses du marché public en termes de caractéristiques sanitaires, environnementales et de sécurité, la continuité du service public dans des conditions satisfaisantes.

Ce marché a été attribué à l'entreprise SERVICES PUISSANCE 7, le 18 septembre 2023 pour une durée d'un an reconductible deux fois. Il arrivera à échéance le 29 septembre 2026. Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Elle sera lancée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum, conformément aux articles L. 2125-1-1, R. 2162-1 et suivants et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché entrera en vigueur à compter du 30 septembre 2026, puis sera reconductible annuellement, deux fois, soit pour une durée totale de trois ans.

Le montant maximum annuel des prestations est de 100 000 € HT, soit un total de 300 000 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises.

Les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6283.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de lancer le marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) portant sur le nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-26-01)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations citées en objet,
- 2- Prend acte** que le maximum annuel des prestations est de 100 000 € HT, soit un total de 300 000 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6283,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l’attribution de ce marché.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-67

RESSOURCES HUMAINES

16 – Composition du Comité Social Territorial (CST)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoit JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

RESSOURCES HUMAINES

16 – Composition du Comité Social Territorial (CST)

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Erick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

RESSOURCES HUMAINES

16 – Composition du Comité Social Territorial (CST)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Comité Social Territorial est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de délibération relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations, notamment.

C'est également une instance de concertation chargée de contribuer à la protection physique et mentale et à la sécurité des agents dans leur travail.

Enfin, il participe également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels.

Un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Le Comité Social Territorial du SIAH a ainsi été créé par délibération le 28 mars 2022.

Conformément aux textes, Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

Il est à noter que les élections professionnelles du Comité Social Territorial sont prévues le 10 décembre 2026.

Actuellement, le paritarisme numérique est appliqué entre le collège des représentants du personnel et le collège des représentants du syndicat. Ainsi, le nombre de représentants du personnel et le nombre de représentants du syndicat est fixé à 3 représentants titulaires et trois représentant suppléants.

Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public sont de 70 agents, soit 30 femmes (43 %) et 40 hommes (57 %).

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, par son article 4,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant la nécessité, au moins 6 mois avant la date du scrutin des élections professionnelles, pour le Comité syndical de fixer la composition du Comité Social Territorial,

Considérant la fixation à 3 du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial,

Considérant la fixation à 3 du nombre de représentants de l'employeur au Comité Social Territorial,

RESSOURCES HUMAINES

16 – Composition du Comité Social Territorial (CST)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** d'instituer un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat,
- 2- **Fixe** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial,
- 3- **Fixe** à 3 le nombre de représentants de l'employeur au Comité Social Territorial,
- 4- **Recueille**, par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance,
- 5- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à la composition du Comité Social Territorial.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-68

RESSOURCES HUMAINES

17 – Recours aux contrats d'apprentissage et majoration pour les apprentis de plus de 26 ans

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

RESSOURCES HUMAINES

17 – Recours aux contrats d'apprentissage et majoration pour les apprentis de plus de 26 ans

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

RESSOURCES HUMAINES

17 – Recours aux contrats d'apprentissage et majoration pour les apprentis de plus de 26 ans

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation.

L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Le recours au contrat d'apprentissage pour les services du SIAH permet de répondre aux besoins de continuité du service et de transmission du savoir-faire.

Par ailleurs, le SIAH fait face à une concurrence accrue, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres établissements publics, pour le recrutement de profils spécialisés dans les métiers de l'eau.

La rémunération déterminée par le Code du Travail est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de son année de formation. Les employeurs publics peuvent majorer la rémunération des apprentis de 10 ou 20 points.

La pratique de la majoration de rémunération de 10 points pour les apprentis de 26 ans et plus, préparant un diplôme d'ingénieur permet d'avoir un levier pour attirer des candidats.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour la personne accueillie que pour la collectivité.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 424-1,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.6222-1 et suivants, D. 6222-1 et suivants et L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu la circulaire ministérielle Nor RDFS1507087C du 8 avril 2025 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que le Comité Social Territorial est saisi chaque année sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis,

Considérant que le recours au dispositif de l'apprentissage et la possibilité de majoration présentent un intérêt tant pour la personne accueillie que pour la collectivité,

RESSOURCES HUMAINES

17 – Recours aux contrats d'apprentissage et majoration pour les apprentis de plus de 26 ans

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** le recours aux contrats d'apprentissage,
- 2- **Décide** la majoration de 10 points pour les apprentis de 26 ans et plus préparant un diplôme de niveau 7,
- 3- **Et autorise** le Président à signer et à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti, ainsi qu'à signer les conventions conclues avec les organismes de formation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-69

RESSOURCES HUMAINES

18 – Mise à jour du tableau des emplois

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

RESSOURCES HUMAINES

18 – Mise à jour du tableau des emplois

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

RESSOURCES HUMAINES

18 – Mise à jour du tableau des emplois

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'étendre l'éventail des candidatures sur les postes vacants, il est nécessaire d'élargir les cadres d'emplois administratifs.

Les caractéristiques statutaires de l'emploi se présentent de la manière suivante :

Dernière délibération portant sur l'emploi	Filière	Intitulé de l'emploi	Grades de référence	Cadre d'emplois de référence
	Administratif	Agent en charge de l'administration générale	Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif	Rédacteurs territoriaux Adjoints administratifs

Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique		
Motifs	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
2° de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier l'emploi et de mettre à jour le tableau,

RESSOURCES HUMAINES

18 – Mise à jour du tableau des emplois

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la modification présentée,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ces modifications.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-70

RESSOURCES HUMAINES

19 – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 26 mai 2026, s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ - Président du Syndicat.

Date de la convocation : Mardi 26 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Fabio LUNAZZI

--

Nombre de présents : (57 puis 58) :

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

Dont (56 puis 57) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

(Arrivée de M. CORINTHE Érick à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59)

CAPV (14) :

ATTAINVILLE : Alain LEPERE

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN, Cédric MAHÉ

DOMONT : Charles ABEHASSERA, Elisabeth LESAGE

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS

MONTMORENCY : Philippe PRIOLON, Serge BRIANCHON

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (31) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BOUQUEVAL : Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Éric MALLE

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoit JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pedro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ

SARCELLES : Cyril MOUGEOT

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

RESSOURCES HUMAINES

19 – Mise à jour du tableau des effectifs

CCCPF (4 puis 5) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE (*Arrivée à 10h00, votant à partir du point n° 8 - délibération 2026-59*)

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Soulimane HADDAK

Communes (7) :

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (1) :

Stéphane BECQUET

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (3) :

Alexandre LEGAL (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Yves CITERNE (Attainville) a donné pouvoir à Alain LEPERE (Attainville)

Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF (2) :

Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

Farid BENABDELAZIZ (Vémars) a donné pouvoir à Éric LEDEZ (Vémars)

CCCPF (1) :

Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

Commune de Montsoul (1) :

Josette FRAMERY

Pour les délibérations 2026-52 à 2026-61 et 2026-65 à 2026-70

Quorum minimum : 41

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Pour les délibérations 2026-62-63-64

Quorum minimum : 37

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

RESSOURCES HUMAINES

19 – Mise à jour du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation au 1er juin 2026, avec un avancement de grade effectif au 1^{er} avril 2026. Il prend en compte la modification du tableau des emplois avec l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux sur les postes administratifs, la nomination stagiaire de trois adjoints techniques au service technique, les départs de deux ingénieurs territoriaux, d'un agent de maîtrise, d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de l'arrivée d'un ingénieur territorial, d'un rédacteur territorial et d'un technicien principal de 2^{ème} classe.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
Total emplois de direction		3	0	2	1	0

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>						
Attaché Hors Classe	A	1	1	1	0	1
Attaché principal	A	0		0	0	
Attaché	A	2		1	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	2	1	0	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	0		0	0	
Rédacteur	B	4		2	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	1	3	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3		3	0	
Adjoint administratif	C	3		3	0	
Total filière administrative		17	4	14	3	4

RESSOURCES HUMAINES

19 – Mise à jour du tableau des effectifs

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
Filière Technique						
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur hors classe	A	1	1	1	0	1
Ingénieur principal	A	6		6	0	
Ingénieur	A	12		2	10	
Ingénieur TNC 17h30	A	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	4	2	0	4
Technicien Principal de 2ème classe	B	12		5	7	
Technicien	B	3		1	2	
Agent de maîtrise principal	C	0	3	0	0	3
Agent de maîtrise	C	3		3	0	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	2	0	0	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3		3	0	
Adjoint technique	C	9		7	2	
Total filière technique		52	10	31	21	10
Total général		72	14	47	25	14

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

RESSOURCES HUMAINES

19 – Mise à jour du tableau des effectifs

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** le tableau des effectifs en vigueur au 1^{er} juin 2026,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 1^{er} juin 2026,

Fabio LUNAZZI,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.